



ANGERS le 25 mars 2023

Objet : **ASSEMBLEE GENERALE EXERCICE 2022**

Chère Consoeur, Cher Confrère

J'ai le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la Compagnie des Experts Judiciaires près la Cour d'Appel d'Angers qui se déroulera le **Vendredi 12 mai 2023**, au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire SDIS 49, 6 avenue du Grand Périgné à BEAUCOUZE.

Le thème de cette Assemblée Générale sera « LES FEUX DE FORÊT » : Prévention, intervention des services d'incendie, recherche de l'origine et psychologie du pyromane. Plusieurs experts (Psychiatres, experts incendie, experts en sylviculture, pompiers) interviendront dans leur spécialité.

Le sujet est d'actualité après les incendies qui ont de façon inédite durement touché le département du Maine et Loire l'été dernier.

Cette Assemblée sera également l'occasion d'une rencontre entre magistrats et experts. Elle sera suivie d'un déjeuner qui devrait pouvoir se tenir sur place en extérieur.

Le déroulement de cette assemblée sera le suivant :

9H00 : Accueil des experts,

9 H 30 : Assemblée Générale Statutaire de la Compagnie suivant l'ordre du jour suivant :

- Compte rendu moral et d'activité 2022, (action bureau et CA)
- Compte rendu financier par le Trésorier,
- Cotation annuelle 2024,
- Questions diverses (à communiquer par mail au secrétariat avant le 30 avril 2023)

10 H 30 : colloque sur le thème des « FEUX DE FORÊT » : Prévention, intervention des services d'incendie, recherche de l'origine et psychologie du pyromane

12 H 30 : déjeuner en extérieur

15 H 00 : Clôture de l'Assemblée Générale Ordinaire

RAPPEL : chaque membre de la Compagnie a eu pleinement connaissance des travaux engagés par le Conseil d'Administration en prenant lecture des comptes-rendus diffusés sur l'intranet du site.

Les comptes-rendus annuels sont disponibles sur l'intranet du site à la rubrique vie administrative de la compagnie/les AG.

**La participation financière au repas sera de 35 €.**

**Pour les besoins de l'organisation, les inscriptions des experts, accompagnées d'un chèque de 35 €, doivent IMPÉRATIVEMENT être adressées au Secrétariat de la Compagnie, dans les meilleurs délais et au plus tard le 30 avril prochain.**

Nous espérons vous accueillir à cette assemblée générale qui reste un moment privilégié pour nous rencontrer dans une ambiance amicale.

Vous trouverez ci-joint un bulletin de participation à retourner pour confirmation et si vous ne pouvez pas assister à cette assemblée, un pouvoir à retourner.

Je vous prie de croire, Chère Consœur, Cher Confrère, en l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président  
François JUIN



## BULLETIN A REMPLIR ET A RETOURNER

**IMPÉRATIVEMENT EN RETOUR ET AVANT LE 30 AVRIL 2023**

Secrétariat général de la Cie des Experts de Justice  
Ernst GERHARDS  
24, rue du Cdt Bourgeois – 49130 LES PONTS DE CÉ  
secretaire.general@cejca-angers.org

### Bulletin – Réponse

Je soussigné(e) : .....

Expert de Justice inscrit(e) sur la liste de la Cour d'Appel d'Angers dans la ou les spécialités :

.....

- Participera à l'Assemblée Générale du 12 mai 2023, au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Maine-et-Loire SDIS 49, 6 avenue du Grand Périgné à BEAUCOUZE
- Participera au déjeuner qui suivra l'Assemblée Générale et je joins un chèque de 35 €
- Ne participera pas à l'Assemblée Générale du 12 mai 2023 (pouvoir ci-dessous à retourner)

A ....., le ..... 2023

Signature

✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----✂-----

## POUVOIR

(à adresser en retour en cas d'absence à la réunion)

- Ne pouvant assister à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire de la Compagnie des Experts de Justice près la Cour d'Appel d'Angers,*

*je soussigné(e) .....*

**donne pouvoir à .....**

- de me représenter à l'Assemblée Générale du Vendredi 12 mai 2023,

- de prendre connaissance de tous documents et renseignements, assister à l'Assemblée Générale et émettre tous votes, signer tous actes et pièces, et plus faire le nécessaire.

A ....., le ..... 2023

### Signature

Faire précéder la signature par la mention manuscrite «bon pour pouvoir».